

## CONTRAT D'ABONNEMENT A BANCOBU WEB BANKING

LA BANQUE COMMERCIALE DU BURUNDI SM, ci-après dénommée « la Banque », représentée par :

1. -----
2. ----- [Réservé à la Banque]

ET

LE CLIENT (Moral/Physique) -----

[Organisation en toutes lettres et en sigle] représenté par :

1. -----
2. ----- [Réservé au Client]

### IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

#### O. Préambule

Dans le présent contrat les termes ci-après seront utilisés dans le sens suivant :

- Code utilisateur** : Personne bénéficiaire du service BANCOBU WEB BANKING.  
**Utilisateur Saisie** : le nom et prénom du désigné pour la saisie.  
**Utilisateur Validation** : le nom et prénom du désigné pour la validation.  
**Code saisie** : Code secret pour saisir les transactions.  
**Code validation** : Code secret pour valider les transactions.

#### Article 1 : Objet

Le client accepte d'être un abonné au service BANCOBU WEB BANKING offrant les options suivantes :

- Consulter le solde des comptes à vue et les comptes d'épargne ;
- Consulter et éditer l'historique des comptes à vue et des comptes d'épargne ;
- Consulter le taux de change ;
- Virement en BIF ;
- Demande de chéquier ;
- Changer le mot de passe.

Pour utiliser ce service, le client déclare qu'il dispose du matériel nécessaire lui permettant d'accéder au service WEB BANKING offert par la BANCOBU.

#### Article 2 : Disponibilité du service

Le service BANCOBU WEB BANKING est disponible 24 heures sur 24 heures, sauf durant les mises à jour du système. La Banque s'engage à apporter les meilleurs soins au bon fonctionnement du service BANCOBU WEB BANKING mais ne pourra être tenue pour responsable des pannes imputables au réseau internet.

### **Article 3 : Evolution du service**

En fonction notamment des évolutions technologiques, la Banque apportera au service BANCOBU WEB BANKING les adaptations, qui lui sembleront souhaitables. Elle en informera le client par tout moyen.

### **Article 4 : Signature électronique et preuve**

La signature électronique est constituée du code d'abonné comprenant le code de l'utilisateur saisie et le code de l'utilisateur de validation et leur code de saisie et de validation (qui valent leurs mots de passe).

A la réception du contrat, dûment complété, daté et signé, la Banque communiquera le(s) code (s) des utilisateurs et leurs codes initiaux à chaque utilisateur. Ce dernier s'engage aussitôt à choisir lui-même un autre code secret personnalisé. Il s'engage en outre à tout mettre en œuvre pour éviter que des tiers ne puissent en avoir connaissance ou l'utiliser.

Ces signatures électroniques validées par les systèmes informatiques de la banque constituent la preuve valable et irréfutable des identités des utilisateurs et de l'intégrité de l'instruction.

### **Article 5 : Autorisation d'accès des utilisateurs**

Le client indique à la banque les autorisations d'accès à chaque utilisateur et cette indication vaut à elle seule une délégation de pouvoirs en faveur de cette personne désignée en vue d'effectuer ses transactions via le service BANCOBU WEB BANKING tel qu'indiqué ci-après :

1. Au premier niveau Utilisateur saisie qui saisit l'opération.
2. Au deuxième niveau Utilisateur Validation qui vérifie et valide l'opération.

	UTILISATEUR (SAISIE)	UTILISATEUR (VALIDATION)
COMPTE(S)		
NOM		
PRENOM		
FONCTION		
TELEPHONE		
E-MAIL		

**N.B:** Pour le client personne (physique), l'unique utilisateur fait la saisie de l'opération et la validation se fait automatiquement.

### **Article 6 : Choix des Bénéficiaires pour les virements**

Le client est tenu de communiquer à la Banque les personnes bénéficiaires de ses virements effectués via le canal BANCOBU WEB BANKING.

	NOM ET PRENOM	COMPTE(S)	TELEPHONE
1.			
2.			
3.			
4.			

Si la liste des bénéficiaires est longue, une autre liste peut-être rattachée en annexe du contrat.

**Article 7 : Durée**

A la réception du contrat complété, daté et signé et après les vérifications d'usage, la Banque veillera à ce que le client dispose dans les meilleurs délais d'un code utilisateur et du mot de passe lui permettant de jouir du service BANCOBU WEB BANKING.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Toutefois, les parties ont le droit de mettre fin à tout moment après notification de cette décision auprès du service BANCOBU WEB BANKING.

**Article 8 : Mise en garde**

Pour question de confidentialité et de sécurité et en conformité avec la réglementation bancaire, les codes des utilisateurs (saisie et validation) et mot de passe ne seront confiés qu'aux utilisateurs désignés par le client et ces derniers doivent s'assurer d'une meilleure conservation de ces codes (d'abonnés, code de saisie et code de validation). La Banque décline toute responsabilité en cas de vol de ces codes.

**Article 9 : Règlement des différends**

Le présent contrat est soumis au droit burundais. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bujumbura sont compétents.

**Article 10 : Engagement du client**

Le client confirme que les informations ci-dessus fournies sont exactes et accepte par la même occasion d'être responsable de toutes les transactions effectuées via le canal BANCOBU WEB BANKING ainsi que les conditions y relatives.

**Article 11 : Dispositions finales**

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux dont un seul est remis à chaque partie au contrat.

Fait à ..... le .....

**Signature(s) autorisée(s)**

**Banque**

**Client**

1. ....

1. ....

2. ....

2. ....